

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
7 juillet 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

OBJET :
**22. PERSONNEL
COMMUNAL.
RECRUTEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS SUR
DES EMPLOIS NON
PERMANENTS POUR
FAIRE FACE A DES
BESOINS LIÉS A UN
ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE
D'ACTIVITÉS.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le 29/07/20

ID : 059-215904004-10200713-20072020-24-11-2020



L'an deux mil-vingt, le treize JUILLET à dix-huit heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BOUVET Margaret – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : M. TIMLELT Frédéric – M. CAILLIAU Christian **donnant procurations respectives** à Mme LORPHELIN Martine – Mme DI PENTA Anna.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

- Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;
- Considérant qu'il y a lieu de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de recruter :

→ **En raison de la surcharge de travail, dès cet été :**

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet, pour un renfort dans le service espaces verts ;
- 1 poste d'adjoint technique à raison de 20 h par semaine, pour renforcer le service propreté urbaine ;
- 2 postes d'adjoint technique à raison de 20 h par semaine, pour un renfort en hygiène en raison de la pandémie de Covid-19 pour les activités de centres de loisirs.

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut de référence du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique.

→ **En raison de la surcharge des activités périscolaires pour la rentrée scolaire :**

- 3 postes d'adjoint d'animation maximum à raison de 8 heures par semaine ;

.../...

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le 29/07/2020

ID: 059-215904004-20200713-20072020-D2-1-AK-DE



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2020
OBJET : 22. PERSONNEL COMMUNAL. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIÉS A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS.

- 1 poste d'adjoint d'animation, à raison de 16 h par semaine en temps scolaire pour la pause méridienne et la garderie.

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut de référence du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} septembre 2020 et ce, pour la durée de l'année scolaire.

Ces contrats pourront être renouvelés dans la limite d'une durée totale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

→ **Afin d'encadrer les activités nautiques sur la Bourre :**

- un surveillant du plan d'eau, à raison de 25 h par semaine pour la période du 17 juillet au 30 août 2020 ; rémunéré sur la base de l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives
- 3 adjoints d'animation à raison de 25 h par semaine, du 17 Juillet au 30 Août 2020 inclus afin de gérer l'accueil et les inscriptions aux activités (1 agent du 20/07 au 31/07, 1 agent du 03/08 au 14/8 et 1 agent du 17/08 au 30/08). Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut de référence du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation.

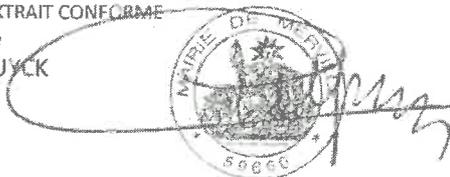
Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUÏCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.